

# Déclaration relative aux principes opérationnels de la gestion de l'impact de BMO

Mai 2021

À BMO, notre raison d'être est « **Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires** ». Nous nous sommes engagés à mobiliser 300 milliards de dollars en capital pour des entreprises clientes qui cherchent à obtenir des résultats durables. Dans le cadre de ce programme, nous avons créé le Fonds d'impact BMO de 250 millions de dollars (le « Fonds ») pour trouver et adapter des solutions aux défis du développement durable.

En mai 2020, BMO est devenu la première grande banque au Canada à signer les principes opérationnels de la gestion de l'impact de la Banque mondiale (les « principes »). Ces principes établissent une norme en vertu de laquelle les investisseurs cherchent, d'une manière transparente et responsable, à avoir des répercussions environnementales ou sociales positives et mesurables, tout en obtenant des rendements financiers.

La présente déclaration confirme que BMO a établi des procédures qui garantissent que les placements effectués dans le cadre du Fonds d'impact BMO sont gérés conformément aux principes. Elle couvre les placements effectués au cours de notre première année en tant que signataire des principes (du 1er mai 2020 au 30 avril 2021) relativement au Fonds. La valeur totale des actifs couverts conformément aux principes est de 23 millions de dollars américains au 30 avril 2021. Les prochaines versions de la présente déclaration seront publiées chaque année dans le cadre du Rapport de durabilité de BMO.

## Principe 1 :

### Définir les objectifs d'impact stratégique, conformément à la stratégie de placement.

Le gestionnaire doit définir des objectifs d'impact stratégique pour le portefeuille ou le fonds afin d'obtenir des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables conformes aux objectifs de développement durable (ODD) ou à d'autres objectifs largement acceptés. Il n'est pas nécessaire que l'entité émettrice partage l'intention de l'impact. Le gestionnaire doit veiller à ce que les objectifs d'impact et la stratégie de placement soient cohérents, que les objectifs d'impact soient atteints de façon crédible au moyen de la stratégie de placement et que l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille soit proportionnelle à la taille du portefeuille de placements.

La stratégie d'investissement d'impact de BMO relativement au Fonds est établie par l'équipe Finance durable de BMO. L'objectif du Fonds d'impact BMO, d'une valeur de 250 millions de dollars, est de trouver et d'adapter des solutions efficaces facilitant la réalisation des objectifs de développement durable de nos entreprises clientes sur trois thèmes : la décarbonisation, l'économie circulaire, et l'alimentation et l'agriculture durables. Ces thèmes peuvent être classés en huit priorités. Des thèses d'impact fondées sur des preuves empiriques ou des données scientifiques bien établies ont été élaborées pour chacune de ces priorités. Ces thèses, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, décrivent le rôle que la solution peut jouer dans l'atteinte des objectifs de développement durable décrits, par exemple, dans les objectifs de développement durable des Nations Unies ou dans l'Accord de Paris sur le climat. Le Fonds peut également envisager des occasions en dehors de ces priorités lorsqu'une thèse d'impact crédible peut être élaborée.

Fonds d'impact de BMO Priorités	Thèse d'impact	Contribution aux ODD
 <p>Énergie renouvelable et stockage</p>	<p>Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, il faut augmenter l'électrification de l'énergie et réduire rapidement l'intensité carbonique de l'électricité. L'augmentation de la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables et l'amélioration du stockage de l'énergie contribuent à ce résultat.</p>	   
 <p>Captage, utilisation et stockage du carbone</p>	<p>Le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone peuvent contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat en réduisant les émissions de combustibles fossiles dans la production d'électricité et les processus industriels, dans les cas où elles sont difficiles ou coûteuses à éviter.</p>	   
 <p>Reforestation</p>	<p>L'afforestation (plantation de nouveaux arbres) et la reforestation (plantation d'arbres là où il en existait auparavant) sont d'importantes solutions fondées sur la nature en matière de changements climatiques en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'absorption et le stockage des gaz à effet de serre (GES), la régulation des niveaux d'eau, la protection des rives contre les ondes de tempête et l'érosion, l'accroissement de la biodiversité et l'abaissement de la température de l'air.</p>	 
 <p>Efficiences de l'industrie et de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La réduction de la consommation des ressources contribuera grandement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. En augmentant l'efficacité de leurs processus de production et de leurs chaînes d'approvisionnement, les entreprises peuvent réduire considérablement leur empreinte carbonique, au-delà du simple recyclage de leurs extrants.</p>	   
 <p>Gestion des déchets et économie circulaire</p>	<p>Le modèle économique dominant dans lequel nous utilisons et éliminons les ressources exerce des pressions sur nos systèmes naturels et entraîne une dégradation de l'environnement. Le recyclage, la réparation, la réutilisation, la réhabilitation ou la remise à neuf des produits et des matières réduisent la demande de matières premières et éliminent les déchets, ce qui peut contribuer à diminuer les émissions de GES associées à la production et à l'élimination.</p>	  
 <p>Matériel</p>	<p>Les méthodes d'élimination respectueuses de l'environnement ne seront pas en mesure de suivre le volume croissant de déchets provenant de l'extraction, de la production et de la consommation de matières premières. Pour atteindre les objectifs de l'économie circulaire, il faudra adopter des emballages, des matériaux de construction et des intrants de fabrication qui permettent de conserver la valeur circulaire et de mettre en œuvre des stratégies de reprise.</p>	  
 <p>Nourriture et agriculture numérique</p>	<p>L'amélioration de la productivité des systèmes agricoles existants, notamment grâce à l'innovation technologique et à la biotechnologie, peut améliorer la durabilité des pratiques de gestion des terres, la sécurité alimentaire et la santé humaine, contribuer au développement économique rural, et réduire les émissions et l'intensité en eau de la production alimentaire. Les impacts liés à l'agriculture peuvent également être atténués grâce à des innovations dans les produits alimentaires qui encouragent les changements dans les choix alimentaires en faveur de produits à faibles émissions qui nécessitent une moins grande superficie de culture et qui réduisent les pertes et les déchets.</p>	     
 <p>Logiciel de gestion des risques</p>	<p>Les changements climatiques et d'autres questions environnementales et sociales présentent des risques importants pour l'économie mondiale. Les outils de données et les solutions logicielles peuvent aider les organisations à élaborer des mesures d'atténuation des risques solides et fondées sur des données qui renforcent la stabilité économique à long terme en améliorant la compréhension de l'ampleur, de l'horizon temporel et des impacts financiers et non financiers de ces risques environnementaux et sociaux.</p>	   

## Principe 2 :

### Gérer l'impact stratégique sur le portefeuille.

Le gestionnaire dispose d'un processus pour gérer la réalisation de l'impact sur le portefeuille. L'objectif du processus est d'établir et de surveiller le rendement de l'impact dans l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que celui-ci peut varier d'un placement à l'autre. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'harmoniser les systèmes de rémunération incitative du personnel avec la réalisation de l'impact, ainsi qu'avec le résultat financier.

Le Fonds tient compte d'un large éventail d'occasions de placement. Nos procédures d'évaluation des répercussions comprennent une analyse et un suivi de l'impact à l'aide d'une méthodologie sur mesure qui s'appuie sur diverses normes, dont les normes Impact Management Norms de l'Impact Management Project, le répertoire des mesures et des ressources du Global Impact Investing Network (GIIN) sur IRIS+ et le programme Positive Impact Initiative de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI).

L'impact stratégique est géré à l'échelle du portefeuille en orientant les placements vers trois grands thèmes d'impact :

1. Décarbonisation – grâce à l'électrification, à l'efficacité énergétique, au stockage de l'énergie, à la séquestration des émissions de GES et à d'autres solutions.
2. Économie circulaire – grâce à la gestion des déchets, au recyclage, aux produits, emballages et matériaux durables ainsi qu'à d'autres solutions.
3. Alimentation et agriculture durables – grâce à l'amélioration de l'efficacité de la production, à des produits innovateurs et à d'autres solutions.

Dans le cadre de la gestion de l'impact au niveau des placements individuels, le Fonds travaille avec les entités émettrices afin de déterminer des mesures d'impact qui reflètent leur impact sur leurs activités et sur la durabilité. L'évaluation de l'impact est mise à jour au moins une fois par année dans le cadre de l'examen continu des placements. Afin d'offrir une certaine souplesse quant à la façon dont les entités émettrices déterminent, mesurent et suivent l'impact, nous n'avons pas l'intention de regrouper les mesures d'impact à l'échelle du portefeuille.

## Principe 3 :

### Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact.

Le gestionnaire cherche à établir et à documenter une description crédible de sa contribution à la réalisation de l'impact de chaque placement. Les cotisations peuvent être effectuées au moyen d'un ou de plusieurs circuits financiers ou non financiers. Le compte rendu doit être exprimé en termes clairs et appuyé, dans la mesure du possible, par des preuves.

Le Fonds contribue à la réalisation d'un impact de la façon suivante :

1. Apport de capital : Le capital fourni par BMO permet à la fois d'accroître la taille des activités de l'entité émettrice et les impacts qui en découlent.
2. Mobilisation active : le Fonds s'engage activement auprès des entités émettrices, en tirant parti de notre expertise, de nos réseaux et de notre influence pour améliorer de façon proactive le rendement de l'impact de l'entité émettrice.
3. L'accès au réseau de BMO : Grâce à ses placements, le Fonds aidera les entités émettrices à étendre leurs activités en leur donnant accès au vaste réseau d'experts de BMO, ainsi qu'aux décideurs et investisseurs des secteurs public et privé.
4. Accès aux connaissances et à l'expertise de BMO : Les thèmes d'impact ciblés par le fonds ont été sélectionnés en fonction des besoins des secteurs dans lesquels BMO a acquis une expertise au sein de ses équipes des Services bancaires aux grandes entreprises, des Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. Ces secteurs comprennent les mines, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, le commerce de détail ainsi que d'autres secteurs. Investir dans des entreprises qui peuvent avoir un impact positif appréciable sur l'ensemble de notre clientèle permettra aux entités émettrices individuelles d'obtenir des informations, de mieux positionner leur offre et d'élargir leur accès à divers marchés potentiels.

## Principe 4 :

### Évaluer l'impact prévu de chaque placement, selon une approche systématique.

Pour chaque placement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance et, dans la mesure du possible, quantifier, le potentiel d'impact positif concret découlant du placement. L'évaluation doit utiliser un cadre de mesure des résultats appropriés qui vise à répondre aux questions fondamentales suivantes : 1) Quel est l'impact prévu? 2) Qui subira les conséquences de l'impact prévu? 3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire doit également évaluer la probabilité d'obtenir l'impact prévu du placement. Au moment d'évaluer la probabilité, le gestionnaire doit déterminer les facteurs de risque importants qui pourraient avoir un impact différent des attentes antérieures. Lorsqu'il évalue l'impact potentiel, le gestionnaire doit obtenir des éléments de preuve afin d'évaluer l'ampleur relative du défi à relever dans le contexte géographique ciblé. Il doit également tenir compte des occasions d'accroître l'impact du placement. Dans la mesure du possible et en fonction de l'intention stratégique du gestionnaire, celui-ci peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être conformes aux normes du secteur et suivre les meilleures pratiques.

La méthode d'évaluation des répercussions du Fonds est appliquée et documentée afin d'évaluer l'impact des placements avant qu'ils soient effectués, et à intervalles réguliers par la suite. Nous documentons notre évaluation sur les aspects suivants de l'impact :

1. **QUEL est l'objectif?** Les questions permettent de déterminer les résultats auxquels l'entité émettrice potentielle contribue, y compris les résultats négatifs possibles, et d'établir des mesures de surveillance du rendement.
2. **QUI est touché?** Les questions permettent de déterminer les parties prenantes qui connaissent le résultat, et d'évaluer l'importance de ce résultat pour elles ainsi que les mécanismes mis en place par l'entité émettrice potentielle pour recueillir leurs commentaires.
3. **QUELLE QUANTITÉ de changements se produit?** Les questions permettent d'évaluer si l'impact se produit comme prévu.
4. **Quelle est la CONTRIBUTION de BMO?** Les questions permettent d'évaluer comment les placements du Fonds devraient produire des résultats supérieurs à ceux qu'ils auraient obtenus autrement.
5. **Quel est l'impact sur le RISQUE?** Les questions cernent l'impact sur le risque, déterminent leur gravité ainsi que leur probabilité et évaluent les mesures d'atténuation du risque en place.
6. **Envisager l'ABANDON.** Les questions permettent d'évaluer comment le Fonds est ou sera en mesure de maintenir son impact après le placement.

L'évaluation de l'impact est présentée dans le cadre d'une proposition de placement au comité de placement. Elle est documentée et mise à jour au moins une fois par année et est suivie en fonction de certains indicateurs d'impact.

## Principe 5 :

Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque placement.

Pour chaque placement, le gestionnaire doit chercher, dans le cadre d'un processus systématique et documenté, à repérer et à éviter les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et, s'il ne peut pas les éviter, à les atténuer et à les gérer. S'il y a lieu, le gestionnaire doit s'engager auprès de l'entité émettrice à prendre des mesures en vue de combler les lacunes potentielles dans les systèmes, les processus et les normes actuels de celle-ci, au moyen d'une approche conforme aux bonnes pratiques internationales du secteur. Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entité émettrice et, s'il y a lieu, communiquer avec celle-ci afin de corriger les lacunes et les événements imprévus.

La méthode d'évaluation des répercussions du Fonds permet de repérer les impacts négatifs potentiels associés aux activités commerciales de l'entité émettrice. Afin de faciliter la détermination des impacts positifs et négatifs, nous nous reportons à la cartographie sectorielle de l'impact dans le cadre du programme Positive Impact Initiative de l'UNEP-FI. La cartographie sectorielle de l'impact cherche à saisir les associations d'impact entre les activités économiques et les zones d'impact définies dans le « Impact Radar » de l'UNEP-FI<sup>1</sup>.

Lorsqu'il existe des associations d'impacts négatifs potentiels, le Fonds s'engage auprès de l'entité émettrice pour comprendre et documenter la façon dont ces impacts sont évités et, s'il n'est pas possible de les éviter, la façon dont ils sont, ou seront, atténués.

Notre méthodologie comprend également une évaluation systématique du risque que l'impact ne se concrétise pas comme prévu. Lorsque nous évaluons des placements individuels, nous évaluons la présence de neuf types de risques liés à l'impact qui pourraient nuire à la réalisation de celui-ci. Nous évaluons la gravité et la probabilité de chacun des risques présents sur une échelle de 1 à 3, où 1 est faible et 3 est élevé. Les risques sont reportés dans une grille, et ceux qui sont classés comme étant élevés ou moyens nécessiteront des mesures d'atténuation des risques.

1 Le « Impact Radar » offre un ensemble complet de catégories d'impact qui tiennent compte des éléments de base des ODD. Il est ancré dans des définitions et des normes internationales et fait partie d'une gamme de ressources conçues pour une analyse d'impact complète. Il est disponible sur le [site Web des institutions financières de l'UNEP-FI](#) (en anglais seulement).

## Principe 6 :

Surveiller les progrès réalisés par chaque placement afin d'obtenir un impact par rapport aux attentes et prendre les mesures qui s'imposent.

Le gestionnaire utilise le cadre de résultats (mentionné dans le principe 4) afin de surveiller les progrès vers la réalisation des impacts positifs par rapport à l'impact prévu pour chaque placement. Les progrès doivent être surveillés au moyen d'un processus prédéfini de partage des données sur le rendement avec l'entité émettrice. Dans la mesure du possible, ce processus doit indiquer la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte des données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données ainsi que la façon dont les données seront transmises et à qui. Si la surveillance indique que le placement ne produira probablement plus les impacts escomptés, le gestionnaire doit chercher à prendre les mesures appropriées. Il doit également chercher à utiliser le cadre de résultats en vue de saisir les résultats de placement.

Le Fonds établit les attentes en matière d'impact auprès de chaque entité émettrice en s'entendant notamment sur les indicateurs d'impact que cette dernière doit suivre et signaler au Fonds. Dans la mesure du possible, des indicateurs d'impact de base sont fournis ou calculés, et des cibles temporelles sont établies. Le Fonds surveille et documente les progrès réalisés pour atteindre les cibles préétablies.

## Principe 7 :

Procéder à l'abandon d'un placement en tenant compte de l'effet sur l'impact durable.

Lorsqu'il abandonne un placement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses préoccupations fiduciaires, tenir compte de l'effet que le moment, la structure et le processus de l'abandon auront sur la durabilité de l'impact.

Nous visons à avoir un impact positif durable grâce aux placements, même après l'abandon de ceux-ci, et nous nous engageons à nous retirer de façon responsable. Afin de favoriser l'abandon responsable d'un placement, les considérations à cet égard commencent avant le placement et se poursuivent tout au long du cycle de vie du placement. Nous examinons et documentons les questions suivantes dans la méthodologie d'évaluation des répercussions.

- L'impact est-il inhérent au modèle d'affaires de l'organisation? Lorsque l'impact et la réussite d'une entreprise sont liés, le risque que l'impact ne soit pas maintenu après le placement du Fonds est atténué.
- Quel est le plan d'abandon des placements du Fonds et quelle en est l'incidence sur la longévité de l'impact? Le Fonds évalue plusieurs aspects, notamment la longévité de l'impact, lorsque l'abandon d'un placement est envisagé.
- Les fondateurs de l'organisation peuvent-ils expliquer clairement l'impact et ont-ils intégré les facteurs à prendre en considération aux mécanismes de gouvernance, aux politiques ou à la culture de l'organisation? Lorsque les fondateurs sont motivés par l'impact et qu'ils intègrent les facteurs à prendre en considération à la gouvernance de l'entreprise, le risque que l'impact ne soit pas maintenu après le placement du Fonds est atténué.

## Principe 8 :

Passer en revue, documenter et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'impact et des leçons apprises.

Le gestionnaire doit examiner et documenter l'impact de chaque placement sur le rendement, comparer les impacts réels et prévus, ainsi que d'autres impacts positifs et négatifs, et utiliser ces constatations en vue d'améliorer les décisions de placement opérationnelles et stratégiques, ainsi que les processus de gestion.

Au moins une fois par année, nous examinons et documentons le rendement lié à l'impact. Nous collaborerons étroitement avec les sociétés qui ne progressent pas par rapport aux objectifs d'impact afin de les aider à améliorer leur rendement.

L'objectif du Fonds est d'améliorer continuellement nos méthodes et procédures de gestion des impacts. Nous participons activement à des associations sectorielles et à des groupes de travail axés sur la détermination, l'évaluation et la gestion des impacts. Nous examinerons et mettrons à jour nos processus de gestion des impacts, au besoin, afin de les harmoniser avec les bonnes pratiques du marché et d'y intégrer les leçons apprises à mesure que les méthodes de gestion des impacts et les capacités de BMO évoluent.

## Principe 9 :

Divulguer publiquement l'harmonisation avec les principes et effectuer des vérifications indépendantes régulières de l'harmonisation.

Chaque année, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'harmonisation de ses systèmes de gestion des impacts avec les principes et, à intervalles réguliers, il doit prendre des dispositions en vue de la vérification indépendante de cette harmonisation. Les conclusions de ce rapport de vérification doivent également être communiquées au public. Ces renseignements peuvent donner lieu à des préoccupations d'ordre fiduciaire et réglementaire.

La présente déclaration décrit l'harmonisation du Fonds d'impact BMO avec les principes. Elle sera mise à jour et publiée dans le Rapport de durabilité 2021 de BMO.

À l'heure actuelle, BMO se prépare à fournir une assurance indépendante de sa déclaration et a retenu les services d'un tiers pour effectuer une vérification limitée de ses processus et de ses divulgations. Nous prévoyons effectuer une vérification indépendante de nos pratiques à l'occasion de notre prochaine déclaration et au moins tous les deux ans, à moins que des changements importants à nos pratiques justifient un examen plus fréquent.